

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE DIRECTION

04 juin 2012

Le 04 juin 2012, le conseil de direction de l'IUT s'est réuni à 14h15, salle du conseil, site de la Fleuriaye, sur convocation de M. DALLE, directeur par intérim et sous sa présidence.

Etaient présents :

Mmes BOSCHET, KERVERN, RAILLARD

MM. BARBU, BASTIANELLI, BRAU, FOUCHER, GOULEAU, MARCHAND, MARQUET, MILLET, PERRIER, RAFII

Etaient invités :

Mme SALLE

MM. CLAUDEL, GARNIER

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du 23 avril 2012
2. Election du chef de département GEA
3. Point BME
4. Modifications Règlement Intérieur et Contrôle des Connaissances rentrée 2012-2013
5. Maquettes Licences Professionnelles vague 2012
6. Bilan enquête insertion 2009
7. Calendrier ouverture des samedis rentrée 2012
8. Vie de l'IUT
9. Informations et questions diverses

Deux questions diverses sont soumises à l'approbation du directeur par intérim :

- Election du directeur de l'IUT : R. DALLE a bien reçu la demande par mail d'E. FOUCHER et compte aborder ce point en informations et questions diverses afin de traiter l'ensemble de l'ordre du jour dans les meilleures conditions,
- Reversement aux départements des excédents liés aux contrats de professionnalisation : n'ayant pas pu prendre connaissance du dossier, R. DALLE souhaite que cette question lui soit soumise par mail.

1. Approbation du compte-rendu du 23 avril 2012

Le compte rendu du conseil de direction du 23 avril est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

2. Election du chef de département GEA

R. DALLE rappelle les résultats de la consultation organisée au sein du département GEA : sur 24 suffrages exprimés, le candidat Joël GARNIER a obtenu 23 voix en sa faveur et 1 bulletin blanc.

N. BARBU précise que J. GARNIER travaille avec lui en binôme afin de le tenir informé des dossiers en cours.

J. GARNIER se présente aux membres du conseil. Il entame sa troisième année en tant qu'enseignant permanent à l'IUT, sachant qu'il était auparavant vacataire intervenant dans le cadre du diplôme comptable d'université (DCU). Il a été enseignant en classes préparatoires avant d'intégrer l'IUT et est aujourd'hui responsable du DCU. Il considère être issu de cette génération d'enseignants entrés récemment à l'IUT.

Afin de répondre aux besoins des étudiants et dans un souci d'adaptation des programmes pédagogiques, il souhaite que la notion de filière puisse se développer à l'IUT. C'est la raison pour laquelle il travaille actuellement sur un projet de transformation du DCU en master, en partenariat avec l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE).

D'autre part, il lui semble important de réfléchir à la création d'un département tertiaire supplémentaire pour l'IUT.

A une question de N. RAFII sur les moyens qui pourraient être alloués pour la création d'un département supplémentaire, R. DALLE répond que cette création ne pourrait être envisagée qu'à moyens constants (informations recueillies lors de la dernière réunion ADIUT).

E. MARCHAND tient à ajouter qu'il refuserait de mettre à disposition des enseignants du département GTE dans le cadre d'un redéploiement éventuel sans création de poste.

J. GARNIER souligne, par ailleurs, que ce projet de création ne pourrait se faire sans concertation avec les IUT de la Région afin d'éviter de possibles conflits de bassin (cf. DUT Techniques de Commercialisation – TC de l'IUT de Saint Nazaire).

Dans le même temps, R. DALLE précise que l'IUT de Saint Nazaire souhaiterait créer un département énergétique, ce qui pourrait concurrencer directement le département Génie Thermique et Energie (GTE) de l'IUT de Nantes. Les discussions futures doivent donc tenir compte de l'ensemble de ces données.

D. MARQUET estime qu'il existe deux handicaps majeurs à la création d'un département supplémentaire : la nécessité de disposer de 200 000 € minimum et la création de 12 postes d'enseignants.

E. MARCHAND s'interroge : le projet de déménagement n'est-il pas l'opportunité qu'il faut saisir pour proposer la création d'un nouveau département ? R. DALLE considère effectivement que cette proposition est à intégrer au cahier des charges du projet de déménagement.

Les débats étant clos, il est proposé de procéder au vote.



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01

E. MARCHAND demande à ce que les membres du conseil s'abstiennent de voter, non par refus de la candidature de J. GARNIER mais dans le but d'envoyer un message au Conseil d'Institut : selon lui, en élisant R. DALLE à la tête de l'Institut le 14 mai dernier, le conseil d'institut n'a pas tenu compte de la consultation des personnels et de l'avis du conseil de direction qui avaient plébiscité le candidat Y. POUZAIN.

N. BARBU n'est pas d'accord avec cette position et considère que le conseil d'institut est souverain sur la question. La procédure réglementaire prévue dans les statuts de l'IUT a été respectée. Il lui semble par contre nécessaire de réfléchir à l'évolution de cette procédure.

Etant donné la demande exprimée par certains membres du conseil, R. DALLE accepte que le débat s'engage sur cette question.

Débat sur l'élection du directeur de l'IUT

Il informe les membres du conseil qu'Y. POUZAIN a décidé de déposer un recours en annulation devant le Tribunal Administratif, suite au vote du conseil d'institut du 14 mai.

Il craint que l'abstention de certains membres du conseil de direction sur la candidature de J. GARNIER à la tête du département GEA ne s'inscrive dans un mouvement délibéré de blocage du fonctionnement de l'IUT. Sur les résultats de la consultation, il estime que les représentants des personnels du conseil d'institut ne sont pas liés par un mandat impératif qui leur imposerait de voter conformément à ces résultats.

En s'abstenant, E. MARCHAND affirme ne pas vouloir bloquer le fonctionnement institutionnel. Il souhaite avant tout alerter sur la situation et revoir les règles de désignation du directeur de l'IUT.

D. MARQUET souhaite s'abstenir sur la candidature de J. GARNIER afin d'envoyer un message au conseil d'institut.

E. FOUCHER indique qu'il est important d'entendre les interrogations des personnels sur la procédure d'élection du directeur de l'IUT. Un certain nombre d'entre eux se sentent démobilisés. Il considère également que le conseil d'institut du 14 mai ne s'est pas déroulé correctement sur plusieurs points : absence de débats, distribution de pouvoirs non nominatifs, ...

V. CLAUDEL intervient en demandant à ce que l'ensemble des acteurs prennent conscience du climat délétère dans lequel l'ensemble des personnels de l'IUT évolue depuis 3 semaines (échanges de mails groupés, suspicion de complot, ...). Il souhaite qu'on en revienne à plus de sérénité afin de faciliter le travail de tous.

Il rappelle que R. DALLE a reçu les chefs de départements concernés suite au conseil d'institut du 14 mai. Trois solutions étaient envisagées : une solution politique (un accord entre R. DALLE et Y. POUZAIN pour mettre en place la nouvelle direction par intérim de l'IUT), une démission de R. DALLE, ou une issue juridique (recours) qui pourrait occasionner un nouveau vote du conseil d'institut ou une confirmation de l'élection de R. DALLE. On s'oriente vers cette dernière solution.

C. MILLET ne comprend pas les arguments avancés sur la remise en cause de la procédure d'élection du directeur. Il s'interroge sur les objectifs recherchés et note que le conseil d'institut est souverain et ne s'est pas comporté comme une simple chambre d'enregistrement.

A une demande d'E. FOUCHER sur une rencontre avec les personnels, R. DALLE répond qu'il y est favorable. Il prendra contact avec chacun des chefs de départements pour ce faire.



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01

Un courrier commun des chefs de départements qui le souhaitent sera aussi envoyé aux membres du conseil d'institut. Enfin, R. DALLE mettra ce point à l'ordre du jour du prochain conseil d'institut.

Vote du conseil de direction sur la candidature de J. GARNIER comme chef de département GEA

Les membres du conseil rendent l'avis suivant :

Contre : 0

Abstention : 7

Pour : 7

Les 7 votants qui se sont abstenus tiennent à rappeler qu'il ne s'agit pas de s'opposer à la candidature de J. GARNIER comme chef du département GEA mais de manifester leur désaccord vis-à-vis du conseil d'institut sur la façon dont le directeur a été élu.

3. Point BME

V. CLAUDEL informe que la dernière paye des enseignants permanents et des vacataires se fera, comme chaque année, fin août. Il demande également aux chefs de départements de relayer l'information selon laquelle les fiches d'enseignements et les états de services des intervenants doivent être remontés, au plus tard, pour le 15 juin prochain afin d'assurer le paiement des heures complémentaires. Cette date est d'autant plus importante que les états remontés par l'ensemble des formations serviront à établir le bilan des charges d'enseignement 2011-2012 (cf. réunion maquettes DUT – Bilan et perspectives - prévue le 29 juin prochain).

Par ailleurs, V. CLAUDEL rappelle que les heures spécifiques attribuées aux responsables pédagogiques concernés sont saisies dans le logiciel de gestion des heures complémentaires (GEMOE). Pour l'année prochaine, ces heures spécifiques pourraient être saisies dans le logiciel de gestion des primes et indemnités (service du personnel). Cela signifierait que la charge statutaire des enseignants ne pourrait plus, à la marge, être complétée par des heures spécifiques.

C. RAILLARD se demande si les enseignants à temps partiel pourraient continuer à bénéficier d'heures spécifiques dans ce contexte. V. CLAUDEL considère qu'il faudra sans doute définir une procédure sur le sujet, procédure qui inclurait à la fois les enseignants à temps partiel et ceux qui bénéficient d'une prime d'excellence scientifique (nombre d'heures complémentaires limitées à 50 htd par année universitaire, y compris les heures spécifiques).

Sur ces sujets, R. DALLE estime que la transparence doit être de mise vis-à-vis des personnels comme des services de l'université.

4. Modifications Règlement Intérieur et Contrôle des Connaissances rentrée 2012-2013

V. CLAUDEL présente les nouvelles modifications qui seront proposées au conseil d'institut concernant la question des absences injustifiées d'étudiants en DUT (Règlements Intérieurs des départements)¹.

¹ Cf Modification RI absences injustifiées 2012



Après un débat sur la possibilité de changer l'expression « jury du semestre suivant » par « jury suivant » afin de tenir compte des absences injustifiées se produisant au semestre 4, les membres du conseil décident finalement de voter le texte proposé en l'état :

Abstention : 2

Pour : 12

Cette modification du règlement intérieur sera donc soumise à l'approbation des membres du conseil d'institut le 25 juin prochain.

5. Maquettes Licences Professionnelles Vague 2012

V. CLAUDEL rappelle que trois licences professionnelles portées par l'IUT changent de dénomination à la rentrée prochaine :

- Mécanique – spécialité Innovations Produits Process (I2P),
- Commerce – spécialité Distribution (Management d'équipes en unités de grande distribution),
- Automatique et informatique industrielle – spécialité Systèmes Electroniques et Informatiques Communicants (SEICOM).

E. MARCHAND intervient également sur le partenariat qui devrait être mis en place entre l'UFR de Sciences et Techniques et l'IUT de Nantes concernant la licence professionnelle Performance Energétique et Génie Climatique. Cette licence est portée par cet UFR et doit entrer en vigueur à la rentrée 2012-2013.

L'IUT de Nantes, au travers du département GTE, apportera son soutien de la façon suivante :

- Mise à disposition de salles
- Mise à disposition d'enseignants de l'IUT
- Mise à disposition de matériels et consommables

Il est prévu que, par convention, l'UFR de Sciences et Techniques apporte son soutien financier à la participation de l'IUT.

N. BARBU s'étonne qu'un tel partenariat puisse se mettre en place alors que la situation financière de l'UFR de Sciences et Techniques n'est pas assainie. D'autant que cette licence n'est pas ouverte à l'apprentissage et qu'il est difficile de trouver des étudiants en contrats de professionnalisation dès la première année.

V. CLAUDEL rappelle que l'accord passé avec cette UFR n'est valable qu'une année avec possibilité de reconduction expresse. De plus, la proposition formulée par l'IUT est une prise en charge directe par l'UFR des frais de formation (rémunérations enseignants et vacataires, matériels et consommables). A la fin de la session de formation, l'IUT présentera une facture correspondant à la mise à disposition de locaux.

D'autre part, E. MARCHAND informe les membres du conseil que le département GTE réfléchit aussi à la création d'une licence professionnelle « Froid » pour la rentrée 2013.



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01

6. Bilan Enquête Insertion 2009

V. CLAUDEL tient à remercier l'ensemble des personnels qui ont participé à cette enquête (envoi des courriers, de mails, relances téléphoniques) et plus spécifiquement M-J. LESQUIN et A. LESENNE qui ont conduit les relances téléphoniques sur les périodes des vacances universitaires.

Il informe que, grâce à ces relances téléphoniques, le taux de retour a largement augmenté par rapport aux sessions 2009-2010 (22 %) et 2010-2011 (29 %) puisqu'il est cette année de 58 %, soit :

- GEA : 50 % (96 répondants sur 193)
- GEII : 55 % (53 répondants sur 97)
- GMP : 59 % (46 répondants sur 78)
- GTE : 69 % (43 répondants sur 62)
- INFO : 71 % (52 répondants sur 73)
- QLIO : 54 % (49 répondants sur 91)
- SGM : 62 % (41 répondants sur 66)
-

R. DALLE indique également que, pour la première fois au niveau national, on constate que plus de 80 % des étudiants enquêtés poursuivent des études après un DUT. Par ailleurs, plus de 20 % des étudiants ayant suivi une licence professionnelle s'inscrivent dans une démarche de poursuite d'études.

Il ajoute que le salaire médian est de 1 400 € net dans les 2 ans qui suivent un DUT. Toujours au plan national, on constate une augmentation constante des candidatures en DUT entre 2006 et 2010 mais une légère inflexion entre 2010 et 2011. De même, la hausse des candidatures en licences professionnelles est significative puisque comprise entre 17 et 20 % sur la période 2006 – 2010.

C. MILLET tient à préciser que de nombreux étudiants choisissent une licence professionnelle par manque de choix en 3^{ème} année. Ils poursuivent ensuite leurs études.

E. FOUCHER demande à ce que les étudiants puissent renseigner un document précisant leur situation socio-professionnelle et leurs coordonnées actualisées au moment du retrait de leur diplôme à la scolarité. V. CLAUDEL indique que cette possibilité sera prévue l'année prochaine.

Enfin, les résultats de l'enquête Insertion 2009 pour l'IUT de Nantes seront diffusés dès réception.

7. Calendrier ouverture des samedis rentrée 2012

Le calendrier d'ouverture le samedi des sites Joffre et la Fleuriaye est discuté entre les membres du conseil.

Il est proposé les modifications suivantes :

- Ouverture du site Fleuriaye les samedis 15 et 29 septembre 2012
- Fermeture du site Joffre le 1^{er} septembre et ouverture le 22 septembre 2012

Concernant la fermeture de l'IUT le vendredi 2 novembre, le service de formation continue va être consulté pour savoir si des cours sont prévus ce jour-là. Par ailleurs, C. RAILLARD se renseigne pour décaler un cours de TP prévu le 2 novembre.



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01

8. Vie de l'IUT

J. SALLE présente les manifestations et les événements passés et à venir :

- L'assemblée des chefs de départements GEA s'est déroulée avec succès sur le site Joffre les 24 et 25 mai dernier,
- Le 9 juin, l'IUT participe aux journées scientifiques. Des représentants du département GEII et de l'OPERP seront présents, tout comme M. CHETTO de l'IRRCyN. 350 collégiens et lycéens sont attendus à cette journée qui se déroule à la Cité des Congrès de Nantes,
- L'IUT de Nantes accueille une réunion du groupe de travail Réseau de Développement de l'Innovation (RDI) Pays de la Loire le 14 juin prochain à la Fleuriaye,
- Un forum emploi (« job dating ») est organisé à l'initiative d'Airbus Nantes sur le site de la Fleuriaye le 15 juin. Un certain nombre d'offres d'emplois seront proposées à nos étudiants,
- Journée Expo-projets du 22 juin : F. BRAU va contacter les porteurs de projets et les responsables de services concernés pour une réunion de préparation. Les partenaires et entreprises travaillant avec l'IUT ont été invités. Cette journée de présentation des projets sera couplée avec un forum emploi devant permettre à nos étudiants de rencontrer des entreprises intéressées par leurs profils.
- Fête des personnels : pour le moment aucune date n'est arrêtée. La tenue de cette manifestation, initialement prévue le 22 juin, n'est pas confirmée.

9. Informations et questions diverses

La question de l'élection du directeur ayant déjà été traitée en début de séance, les membres du conseil ne l'abordent pas.

R. DALLE informe le conseil des résultats de la consultation qui a eu lieu dans le département QLIO pour le remplacement de J-P. GUERIN à la tête du département :

Claude MARTINEZ : 20 voix pour et 1 abstention sur 22 inscrits et 21 votants.

Etant actuellement à l'étranger, il présentera sa candidature devant le conseil de direction puis devant le conseil d'institut à la rentrée prochaine.

La séance est levée à 18h00.

**Le prochain Conseil de Direction est fixé exceptionnellement au
mardi 11 septembre 2012
à 14h15, site de Joffre.**



UNIVERSITÉ DE NANTES

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE
3 rue du Maréchal Joffre . BP 34103 . 44041 NANTES CEDEX 01
téléphone : 02 40 30 60 90 – télécopie : 02 40 30 60 01